

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 97.061

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

13 Juin 1997

13 Juin 1997

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

**ETAIT REPRESENTE** : Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDBLER  
Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

**ETAIT ABSENT** : Monsieur CHABANEAU

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Renégociation d'emprunts au Centre Hospitalier  
Garantie de la Municipalité

**VOTE** : UNANIMITE

Le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de ROYAN, dans sa séance du 4 Mars 1997, a examiné la possibilité de renégociation de 16 emprunts.

Neuf de ces emprunts ont fait l'objet, à l'ouverture, d'une signature de contrat avec garantie de la Municipalité de ROYAN.

La signature de contrats avec des taux plus attractifs venant se substituer aux précédents implique de nouveau la garantie de la Ville.

Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

DATES	ORGANISME PRETEUR	MONTANT INITIAL DE LA GARANTIE	TAUX INITIAL	DATE DE GARANTIE DE LA COMMUNE
09.03.73	C.D.C.	1 580 000 F.	7,75 %	13.08.73
09.09.78	C.D.C.	710 000 F.	9,75 %	13.12.78
09.09.78	C.D.C.	3 120 000 F.	9,75 %	15.02.79
04.09.79	C.D.C.	360 000 F.	9,75 %	10.12.79
02.02.80	C.D.C.	587 000 F.	10,75 %	05.05.80
05.05.81	C.D.C.	2 000 000 F.	10,75 %	25.05.81

Les conditions nouvelles seraient :

. capital total C.D.C. restant.....	4 938 841,57 F.
. pénalité.....	237 717,55 F.
. total à refinancer.....	5 176 559,12 F.
. Taux retenu.....	5,44 %
. Durée.....	10 ans
. Annuité.....	674 529,88 F.

DATES	ORGANISME PRETEUR	MONTANT INITIAL AVANT RENEGOCIATION	TAUX INITIAL AVANT RENEGOCIATION	DATE DE GARANTIE DE LA COMMUNE
08.09.88	B.N.P.	1 712 700 F.	9,50 %	08.09.88
08.09.88	B.N.P.	1 560 000 F.	9,50 %	08.09.88
04.09.90	B.N.P.	1 026 000 F.	10,10 %	24.09.90

Les conditions nouvelles seraient :

. Capital B.N.P.restant dû.....	2 847 459,05 F.
. Pénalité.....	142 372,95 F.
. Total à refinancer.....	2 989 832,00 F.
. Taux retenu.....	5,50 %
. Durée.....	7 et 9 ans
. Annuité.....	499 854,75 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu la proposition faite par la C.D.C. et la B.N.P.
- Vu l'avis de la Commission des finances
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'accorder à nouveau la garantie de la Commune de ROYAN aux différents prêts renégociés par le Centre Hospitalier de ROYAN
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer tout document nécessaire à cette garantie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 30 Juin 1997**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**